

RÈGLEMENT

Règlement de course du Leitora Trail, édition 2021

1. ORGANISATION :

Le Leitora Trail est organisé par l'association « À l'air libre », domiciliée à La Genèse, 32700 Lectoure.

2. COURSES :

Le Leitora Trail est un évènement au sein duquel sont proposées trois épreuves de pleine nature. Les parcours s'effectuent sur pistes, sentiers et chemins ainsi que de petites portions goudronnées où les coureurs doivent respecter le code de la route.

Chaque épreuve se déroule de nuit, à allure libre, en un temps limité.

Les épreuves du Leitora Trail sont ouvertes aux coureurs et marcheurs en solo sur les distances suivantes :

- L'Anax Empereur : trail 16 km et 330d+
- L'Agrion Mignon : trail 10 km et 260d+
- Le Leste Vert : marche 7 km et 180 d+

La nature du terrain, ajoutée aux difficultés liées à la course nocturne, ne permet pas d'accueillir les coureurs handisports, pas même les personnes malvoyantes car les parcours sont en partie sur des chemins monotraces.

Pour cette première édition, le Leitora Trail sera organisée le samedi 6 février 2021 à Lectoure. Le lieu d'accueil, de départ et d'arrivée sera la halle polyvalente en plein cœur de ville.

3. NOMBRE MAXIMUM DE COUREURS ET LIMITES D'ÂGES :

- L'Anax Empereur (16 km) : 150 coureurs. Départ à 19h30, limité aux personnes nées avant le 31/12/2003.
- L'Agrion Mignon (10 km) : 150 coureurs. Départ à 19h, limité aux personnes nées avant le 31/12/2005
- Le Leste Vert (7 km) : 100 marcheurs. Départ à 18h, ouvert à tous.

Nota : les limites d'âge sont imposées par la fédération française d'athlétisme

Une autorisation du représentant légal est obligatoire pour tous les mineurs (moins de 18 ans le jour de l'épreuve).

4. INSCRIPTIONS ET TARIFS :

Inscriptions uniquement sur internet et paiement sécurisé par carte bancaire exclusivement sur le www.inscriptionsenligne.fr

- L'Anax Empereur (16 km) : 12€ par coureur
- L'Agrion Mignon (10 km) : 9€ par coureur
- Le Leste Vert (7 km) : 5€ par marcheur

L'organisation ne gère pas de liste d'attente. Une fois complète la course est clôturée. Date limite des inscriptions : Jeudi 4 Février 2021

Pas de changement de course une fois inscrit.

5. GARANTIE D'ANNULATION :

Aucune annulation (et donc pas de remboursement) ne pourra être acceptée sauf avis médical justifiant d'une incapacité à participer à l'épreuve. Présentation de celui-ci obligatoirement au moins 15 jours avant le jour de l'évènement.

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, l'organisation se réserve le droit de retarder le départ des courses, d'arrêter les courses, de modifier les parcours, voire d'annuler les courses sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.

6. CERTIFICAT MÉDICAL :

La loi n° 99233 relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage a été votée à l'Assemblée Nationale le 23 mars 1999.

De fait, la participation à l'une des épreuves du Leitora Trail est soumise à la présentation obligatoire:

- Coureurs licenciés de la FFA : Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou athlète Pass'Running : vous devez présenter votre licence en cours de validité et indiquer sur votre bulletin d'inscription le numéro de celle-ci.
- Coureurs licenciés d'une autre fédération Sportive agréée FFA : vous devez présenter votre licence en cours de validité et indiquer sur votre bulletin d'inscription le numéro de celle-ci ainsi que le nom de votre fédération (FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP). Sur ce document doit apparaître par tous moyens « la non contre indication de la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition. »
- Coureurs non licenciés : vous devez présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, du sport en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Ces documents sont à déposer obligatoirement et uniquement sur le site dédié aux inscriptions (au format numérique) avant la date qui y est indiquée.

Faute de document médical validé avant le début de l'épreuve l'inscription sera annulée, sans aucun remboursement.

7. ÉQUIPEMENT :

MATÉRIEL OBLIGATOIRE POUR TOUTES LES COURSES :

- Réserve d'eau et alimentation personnelle
- Lampe frontale + piles
- Sifflet
- Couverture de survie
- Gobelet réutilisable
- Vêtements ayant une partie réfléchissante
- Téléphone portable

Vérification du matériel au retrait des dossards et/ou départ et/ou sur le parcours. En cas de non-respect, l'organisation se réserve la possibilité de prononcer des exclusions.

ÉQUIPEMENT CONSEILLÉ (LISTE NON EXHAUSTIVE) :

- Des vêtements de course, adaptés à la saison et à la discipline (gants, bonnet, veste étanche...)
- Des affaires de rechange pour l'après course
- Un téléphone portable à conserver sur soi le temps de la course
- Le numéro de téléphone de l'organisation (0685814032)

8. RAVITAILLEMENTS :

Un seul ravitaillement, commun aux deux courses : au kilomètre 5 de l'Agrion Mignon et au kilomètre 10 de l'Anax Empereur.

Un buffet à l'arrivée pour tous les coureurs.

Les accompagnants ne peuvent pas prétendre aux ravitaillements et les ravitaillements sauvages sont interdits.

9. PÉNALITÉS ET MISE HORS COURSE :

Assistance extérieure interdite sous peine de mise hors course.

L'organisation se réserve le droit d'exclure un concurrent ayant un comportement contraire à l'éthique sportive ou de nature à porter préjudice soit aux autres coureurs, soit aux organisateurs ou aux bénévoles.

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours est fixé à

- L'Anax Empereur (16 km) : 3h30 heures
- L'Agrion Mignon (10 km) : 2h30 heures
- Le Leste Vert (7 km) : 2h30

Nota : en cas de conditions météorologiques très défavorables et/ou pour des raisons de sécurité, les barrières horaires peuvent être modifiées, sans aucun préavis.

10. DOSSARDS :

Les dossards sont remis individuellement à chaque coureur le jour de la course, à partir de 14h, sous la halle polyvalente.

L'organisation se réserve la possibilité de demander la présentation d'une pièce d'identité avec photo pour la remise des dossards.

Le dossard devra être porté de façon visible (en permanence et durant toute la course), exclusivement sur la poitrine ou le ventre. Le dossard ne peut en aucun cas être modifié ou réduit de taille. Des sanctions pourront être prises à l'égard des coureurs ne respectant pas ces consignes.

Aucun échange, cession ou revente de dossard n'est possible, ni avant, ni pendant la course.

Le désistement d'un coureur ne donne pas le droit d'échanger, de céder ou de revendre le dossard à quelqu'un.

Les coureurs inscrits n'ont pas le droit de se faire remplacer par une tierce personne.

Seule l'organisation se réserve la possibilité de rouvrir les inscriptions ou valider une autre inscription suite à un désistement.

Tout engagement est ferme et définitif. En application de l'article 11-2-3 du règlement des courses running de la FFA, seuls les possesseurs d'un dossard numéroté pourront participer à la course. Les contrevenants seront expulsés de la course.

11. SÉCURITÉ :

Tout au long du parcours, de nombreux bénévoles et/ou commissaires de courses assureront la sécurité et le balisage et effectueront des contrôles pour permettre la bonne régularité de l'épreuve. Les secours seront assurés par des secouristes. Une liaison téléphonique sera mise en place avec un numéro de course : 0685814032.

Un coureur se doit de porter assistance à toute personne en difficulté. Les secours et l'organisation doivent en être immédiatement informés.

Tout abandon doit être signalé par le coureur au contrôle le plus proche, le dossard devra être rendu. Cette information est très importante afin d'éviter toute recherche inutile.

En cas de conditions météorologiques trop défavorables et/ou pour des raisons de sécurité, le départ peut être annulé, la course peut être interrompue, le parcours peut être modifié, sans aucun préavis de l'organisation.

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par une police d'assurance responsabilité civile organisateur. Il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance personnelle dommages corporels (sauf licenciés FFA qui sous réserve d'acceptation en ont une).

En cas de contestation, les décisions de l'organisation sont sans appel.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à une pathologie antérieure à la course.

Les coureurs autorisent le service médical à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident.

12. CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES :

La remise des récompenses se déroulera à la fin des épreuves. Les 3 premiers au scratch hommes et femmes de chaque épreuve seront récompensés.

Puis, pour les catégories ci-dessous, récompenses uniquement si pas déjà premier au scratch :

- Première/premier jeune (avant sénior)
- Première/premier senior
- Première/premier master jeune (M0 à M5)
- Première/premier master moins jeune (M6 à M10)

13. RESPECT DE LA NATURE :

Par respect de l'environnement, les coureurs s'engagent à ne rien jeter au sol (déchets, papiers, plastiques...) et à respecter la faune, la flore et les cultures sous peine de sanctions ou de mises hors course.

14. RESPECT DU CODE DU SPORTIF :

Les participants au Leitora Trail s'engagent à respecter le code du sportif, rédigé en 1992 et adopté par le CNOSF en 1995 :

- Se conformer aux règles du jeu.
- Respecter les décisions de l'arbitre et/ou de l'organisateur.
- Respecter adversaires et partenaires.
- Refuser toute forme de violence et de tricherie.
- Être maître de soi en toutes circonstances.
- Être loyal dans le sport et dans la vie.
- Être exemplaire, généreux, tolérant.

15. COMMISSION NATIONALE DE L'INFORMATIQUE ET DES LIBERTÉS :

Les informations que vous communiquez sont nécessaires pour votre participation au Leitora Trail. (Inscription). Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinés au secrétariat de l'association.

L'association « A l'air libre », organisatrice du Leitora Trail, se réserve le droit d'utiliser les informations collectées pour ses propres besoins ou pour les besoins d'un organisme tiers.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à « À l'air libre », La Genèse, 32700 Lectoure.

En vous inscrivant à l'une des courses du Leitora Trail, vous acceptez de recevoir des lettres d'information numérique de la part de l'organisation ou de ses partenaires.

16. DROIT À L'IMAGE :

L'organisation se réserve le droit d'utiliser toutes les images, photographiques et vidéos prises lors de l'évènement Leitora Trail, ainsi que les noms des concurrents, à des fins de promotion de cette manifestation.

Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média.

Les concurrents renoncent à tout recours à l'encontre de l'organisation et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

17. VOL ET DEGRADATIONS :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation commises sur les parkings hors de l'enceinte proche de la course.

18. CHARTRE COVID 19 :

Les préconisations FFA liées à la COVID-19 seront appliquées et sont téléchargeables sur le site www.inscriptionsenligne.fr

La simple inscription d'un concurrent au Leitora Trail vaut acceptation de ce règlement.